

Clubs bénéficiant de joueurs mutés supplémentaires, saison 2021/2022
(Art 45 du Statut de l'Arbitrage)

N° affiliation	Club	Nb de mutés supplémentaires	Equipe
550106	AMS Avensan Moulis listrac	2 joueurs	Seniors A
500139	Stade pessacais UC	2 joueurs	Seniors A
581856	FC Gradignan	2 joueurs	Seniors A
581856	FC Gradignan	2 joueurs	U15
500045	CML Floirac	2 joueurs	Seniors A
505554	FC Loubesien	2 joueurs	Seniors A
518025	US Saint Denis de Pile	2 joueurs	Seniors A
520874	AS Saint Aubin du Médoc	1 joueur	Seniors A
505560	CA Carbon blanc	1 joueur	Seniors A
529860	AS Montferrandaise	1 joueur	Seniors A
554180	FC Gironde La Réole	2 joueurs	Seniors A
535776	CMO Bassens	1 joueurs	Seniors A
535776	CMO Bassens	1 joueuse	Equipe Féminine Régionale
528538	AS Chambéry	2 joueurs	Seniors A
544938	AS Pugnacaise	1 joueur	Seniors A

Le Président de la CDSA,
Alain DUPIOL.

Le Secrétaire de la CDSA,
Romain SARRAUTE.